



# Fenêtres sur cours 66

SNUipp-FSU 66  
18, rue A. Condorcet  
66000 PERPIGNAN Tél: 04.68.50.78.44

n°107  
Juin – Juillet – Août 2019  
e-mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66  
imprimé par nos soins  
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051  
Directeur de la publication: J.GUY  
Dispensé de timbrage  
PERPIGNAN Centre de Tri

site: [www.snuipp.fr/66](http://www.snuipp.fr/66)



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

## Rentrée : restons vigilants et déterminés ! édito

L'année scolaire 2018/2019 a été particulièrement mouvementée sur le plan syndical : loi Blanquer, loi sur la Fonction Publique au niveau national mais aussi au niveau départemental avec une gestion des personnels en crise, conséquence d'un autoritarisme descendant tout droit du ministère (voir la déclaration liminaire du SNUipp-FSU de la CAPD du 5 juillet 2019).

Début juillet, le Parlement a définitivement voté la loi **Blanquer**. Un texte qui a évolué tout au long de son examen sous la pression des mobilisations. Le SNUipp-FSU a pleinement joué son rôle d'organisation syndicale majoritaire, à chaque étape du processus : journées de grève éducation nationale, journée de grève Fonction publique, assemblées générales, tractages les samedis matins, journées « écoles mortes », mobilisations, interventions auprès des élus et des parents d'élèves, etc... Plusieurs propositions (et non des moindres !) ont ainsi disparu du texte. Les Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) ne verront pas le jour. Supprimé également, l'article 6 ter qui prévoyait que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré soient sous l'autorité de la directrice ou du directeur d'école qui participerait à leur évaluation.

(Suite page 2)



### CTSD de rentrée (ouvertures et fermetures) :

Certainement le mercredi  
semaine de la rentrée.

Contactez  
le SNUipp-FSU 66  
pour **obtenir une  
ouverture ou éviter une  
fermeture.**

Par mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

Par Internet : <https://66.snuipp.fr>



Sommaire : 1&2 : Édito et 19 mars - 3 :  
congrès - 4 : se syndiquer - 5 : Hors Classe  
et stages - 6 & 7 : retraites - 8 : mouvement



(Suite de l'édito, page 1)

En revanche, plusieurs articles de la loi inquiètent : le financement des écoles maternelles privées par les collectivités locales à hauteur de 150 millions d'euros (sans contrepartie, notamment en termes d'exigence de mixité sociale), la création des *Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International*, la création du *Conseil d'Evaluation* de l'école dont la composition laisse pantois, la transformation des ESPE en INSPE et ses conséquences en termes de formation (les assistantes et assistants d'éducation se verront bien « confier progressivement des fonctions de soutien d'accompagnement, d'éducation et d'enseignement »).

Une autre inquiétude concerne la circulaire de rentrée publiée au BO le mercredi 29 mai et qui martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides. Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative. La lecture attentive de ces guides explique qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore rappelle aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ... montrer de l'attention pour ce qu'ils disent », pourra au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé. Un chapitre entier est consacré à l'apprentissage des « fondamentaux » visant dans un premier temps à justifier les évaluations CP et CE1 largement décriées à la fois par la profession mais également récemment par un éminent chercheur qui a pu montrer l'imposture du traitement de leurs données. Loin d'être bienveillante, la circulaire repose sur une emprise de plus en plus forte à tous les niveaux hiérarchiques et des injonctions de plus en plus invasives sur les bonnes méthodes pédagogiques à utiliser dans les classes. Ainsi pour la deuxième année consécutive l'ensemble des animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français, bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnels de terrain.

Le 23 juillet, c'est la loi sur la Fonction publique qui a été votée : le texte met à plat le statut de fonctionnaire et prépare la généralisation de la contractualisation et des

suppressions massives de postes. Parmi les mesures adoptées, signalons la fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, l'évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, le détachement d'office dans une entreprise privée, etc. Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical. L'avenir du fonctionnaire c'est le management privé ?!

Pour 2019/2020, se profile la réforme des retraites qui devrait avoir des effets négatifs pour les enseignants. L'âge légal de départ serait maintenu à 62 ans mais un âge de taux plein serait créé à 64 ans, avec 5% de décote par année manquante... Les pensions seraient, elles, indexées sur l'inflation même si le rapport laisse ouverte la possibilité de les indexer sur l'évolution des salaires. La FSU demande une indexation sur l'évolution des salaires et au moins sur l'inflation. Le rapport rappelle que l'indexation des pensions sur l'inflation est en théorie la règle déjà existante, mais elle a été remise en cause ces dernières années. Le syndicat s'inquiète aussi de la transition des droits actuels des retraités. Le rapport évoque « la conservation des droits acquis dans l'ancien système », mais la conversion de ces droits dits acquis en points dès 2025 fait que rien ne garantit réellement ce maintien. Par ailleurs, les conditions de la conversion restent floues. Pour les fonctionnaires, l'instauration de ce nouveau système signifierait la fin du code des pensions, élément du Statut. Aucune simulation de pension n'est donnée dans le rapport pour les enseignants et pour les fonctionnaires ayant peu de primes pourtant pointés comme particulièrement défavorisés par une réforme par points... La FSU alerte au contraire sur une probable baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions dès lors que l'objectif affiché du nouveau système est de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraités va augmenter.

A la veille de cette nouvelle année scolaire, les représentants des personnels du SNUipp-FSU 66 continueront sans relâche de lutter pour l'amélioration du service public d'éducation et des droits des personnels. Dans cette optique, il nous faut plus que jamais faire valoir la force du collectif ! Alors plus aucune hésitation pour (ré)adhérer au SNUipp-FSU !

L'équipe du SNUipp-FSU 66 vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée !

Jean-François Noguès

## Congrès national du SNUipp-FSU : Benvinguts a Perpinyà !

Dès le 1er juin 2019, le Palais des Congrès de Perpignan a arboré sur sa façade l'énorme banderole annonciatrice de la tenue du Congrès national du SNUipp-FSU.

En effet, c'est dans notre capitale catalane que s'est ouvert le onzième congrès du SNUipp-FSU, le 3 juin 2019.

400 congressistes venus des quatre coins de la France hexagonale et des Outre-mer (sans oublier notre camarade de Tahiti qui n'a pas craint les 22 heures d'avion nécessaires pour rallier notre petit coin de pays) étaient prêts à travailler et à finaliser le projet syndical pour les trois années à venir.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour construire un autre projet pour l'école que celui annoncé par le Ministre Blanquer et contre lequel les personnels des écoles s'étaient particulièrement mobilisés ces dernières semaines.



*Benvinguts a Perpinyà !* a clamé Jérôme Guy dans son discours d'ouverture.

« Nous on est là ! », c'est avec ces quelques phrases entonnées dès le début du Congrès par les militantes et militants du SNUipp-FSU que le ton était donné : **il faudra composer avec les personnels pour construire l'école de demain.**

L'enjeu du congrès du SNUipp-FSU qui se réunit tous les trois ans est de réfléchir à l'organisation de l'école, à une amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement mais aussi de définir les grandes lignes de la transformation de l'école pour combattre les inégalités.

La semaine fut riche et intense, riche de débats et de propositions d'actions, intense car de nombreux thèmes devaient être abordés et discutés afin de « *construire un projet à la hauteur des enjeux, pour l'école, la Fonction publique et les retraites* ».



Ce congrès, qui a pris fin le 7 juin en musique et en chorale par le chant de « *l'Estaca* », a permis au SNUipp-FSU de rappeler son engagement pour que soit reconnue la professionnalité enseignante. Ainsi, le syndicat majoritaire continuera à travailler dans l'unité la plus large, à améliorer les conditions de travail des personnels, réclamera un budget à la hauteur des besoins afin d'abaisser les effectifs, d'assurer une formation solide et de revaloriser les salaires.

L'organisation de ce congrès fut une belle aventure humaine, qui n'aurait pu être possible sans l'engagement sans faille de nombreux militants du département, qui par leur gentillesse et leur indéfectible

bonne humeur ont amené un souffle d'air frais à cette semaine intense. Alors, encore une fois, Merci à tous !

Audrey Corrège

## Second jour de pré-rentrée : une décision malvenue !

Journée de solidarité, deuxième jour de pré-rentrée, la Rectrice a décidé ...

Et oui, au pays de l'école de la confiance, les enseignants ne seraient plus capables de gérer leur temps. Cette suppression du **second jour de pré-rentrée**, annoncée le jour de la sortie des classes, démontre bien le peu de considération de notre hiérarchie et le décalage qui s'est installé entre les enseignants et ceux qui les « dirigent ».

Non seulement le jour de l'annonce, qui ne permet pas aux équipes dans les écoles de se réorganiser, mais surtout

la suppression de ce second jour de pré-rentrée, indispensable aux enseignants dans les écoles. **Nous invitons les équipes qui auraient décidé de maintenir les deux jours de pré-rentrée à récupérer ce temps durant l'année.**

**La journée de solidarité**, autre exemple. En effet, nous utilisons ce temps dans les écoles pour répondre à nos besoins particuliers ; ici recevoir les parents d'élèves, là élaborer des projets communs, ... Cette confiance qui nous était accordée vient de disparaître ... ce sera projet d'école pour tout le monde !

Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir pour que les enseignants puissent utiliser librement ces temps à des projets/actions qu'ils auront choisis.

Jérôme Guy

Se syndiquer ...

... au SNUipp-FSU 66 !

### Pourquoi se syndiquer ? Et à quel syndicat adhérer ?

Ces questions traversent l'esprit d'un certain nombre d'entre vous. Nous allons être francs d'entrée, en se syndiquant, pas d'avantage personnel pour les promotions, le mouvement ou toute autre opération de gestion des personnels. Et ce, quel que soit le syndicat ! Au SNUipp-FSU 66, pas d'avantages ou de réductions au cinéma, nous préférons garder notre temps à la défense des personnels.

La défense de certains principes (transparence, respect des règles, équité, solidarité...) a permis au SNUipp-FSU 66 d'obtenir 54% des suffrages aux dernières élections professionnelles dans un scrutin à 1 tour avec 7 listes en présence.

Au SNUipp-FSU, nous pensons qu'adhérer au syndicat majoritaire ne peut que renforcer son poids face à l'administration ou au ministère. C'est aussi la possibilité de se doter de moyens supplémentaires, tant au niveau financier par le biais des cotisations des adhérents, qu'en nombre de responsables déchargés qui essaient de répondre au plus vite aux multiples sollicitations -en effet, la quantité de décharges est directement liée au nombre de syndiqués !

Lors des opérations du mouvement, les délégués du personnel œuvrent chaque année pour éviter les erreurs administratives et restent très vigilants face aux éventuels passe-droits. Nous publions notre pré-mouvement dans cet objectif. Les très nombreuses fiches de contrôle syndical reçues cette année marquent une certaine forme de reconnaissance de notre travail, nous vous en remercions.

Le travail des délégués du personnel SNUipp-FSU ne se limite pas à la vérification des procédures administratives (mouvement, promotions, permutations, congés de formation...) et à l'information de la profession par voie de presse ou de mails. Nous sommes interpellés quotidiennement par de nombreux collègues. Nous essayons de répondre le plus efficacement possible aux sollicitations (accompagnement lors de convocations par les IEN ou le DASEN, accompagnement lors de saisie du Tribunal Administratif...).

Le SNUipp-FSU 66, **c'est une équipe de 7 militants**, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ces militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

**Nous vous invitons donc à remplir le bulletin d'adhésion que vous trouverez dans ce journal... N'hésitez pas à le proposer à vos collègues ! Vous pouvez aussi adhérer en ligne, sur notre site Internet [66.snuipp.fr](http://66.snuipp.fr)**

*Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.*



PLUS DE  
54 000  
ADHÉRENTES  
ET  
ADHÉRENTS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES



1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS



VOUS NOUS SUIVEZ ?



[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES





## Accès à la hors classe

Au niveau national, suite aux interventions du SNUipp-FSU, des avancées sont à observer. Les critères de départage en cas d'égalité de barème ne sont plus imposés par le ministère mais seront examinés en CAPD. Ainsi, l'ancienneté générale des services (AGS) pourra être prise en compte à la place de l'ancienneté de grade, ce qui ne pénalisera plus les anciens instituteurs. Les DASEN sont par ailleurs invités à porter une attention particulière aux agents en fin de carrière et à tenir compte de l'équilibre hommes-femmes lors de l'établissement du tableau d'avancement.

Lors du groupe de travail comme lors de la CAPD qui s'est tenue le vendredi 5 juillet, c'est avec constance et détermination que les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 ont défendu chaque collègue dans le respect de la parité et en toute transparence et équité. Nous sommes intervenus pour demander :

- une priorité donnée aux anciens instituteurs afin qu'ils puissent partir à la retraite en ayant accédé à la Hors Classe comme il est indiqué dans le PPCR.

- La prise en compte de l'AGS totale pour les anciens instituteurs reclassés dans le corps des P.E, et non la seule AGS en tant que professeur des écoles.

- Respect du pourcentage femmes/hommes dans les promotions afin de corriger le déséquilibre (à l'avantage des hommes) qui existait dans l'ancien système de passage à la Hors Classe.

Si notre demande n'a malheureusement pas été acceptée par l'administration, les deux autres ont bien été prises en compte.

Ainsi, plusieurs anciens instituteurs ont vu leur AGS prise en compte intégralement et ont donc été promus. Le ratio hommes/femmes (18 %/82%) promu-es a aussi été corrigé.

Les interventions des représentants du SNUipp-FSU 66 auront donc permis d'atténuer des inégalités de traitement qui existent dans le passage à la hors classe. Il est à noter que ce passage à la hors classe a toujours posé problème et que ce nouveau système, s'il n'est pas parfait et reste à améliorer, permet un accès à la hors classe garanti pour tous les enseignants avant la retraite.

Le SNUipp-FSU continuera de dénoncer ses imperfections et interviendra encore pour les supprimer.

Les représentants du SNUipp-FSU 66.

**Stage de  
FORMATION  
syndicale**

Rencontrer les collègues et échanger avec eux afin de construire notre projet syndical a toujours été une spécificité des représentants du SNUipp-FSU. C'est dans cet objectif que nous organisons un maximum de réunions d'informations syndicales ou que nous avons organisé l'année dernière près d'une dizaine de **stages syndicaux** (fonction publique, évaluation des élèves et des enseignants, inclusion scolaire, maternelle, entrants dans le métier, futurs retraités...). Alors, en l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération !

**La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !**

Vendredi 08 novembre 2019	<b>Conditions de travail, CHSCT</b> (inscription avant le 8 octobre)
Vendredi 15 novembre 2019	<b>L'avenir de l'école</b> Avec <i>Paul Devin</i> (inscription avant le 15 octobre)
Jeudi 5 décembre 2019	<b>L'enseignement de et en langue régionale</b> (inscription avant le 5 novembre)
Jeudi 09 janvier 2020	<b>Enseigner en éducation prioritaire</b> (inscription avant le 9 décembre)
Jeudi 06 février 2020	<b>Syndicalisme et évolution du métier</b> Avec <i>Laurent Frajerman</i> (inscription avant le 6 janvier)
Jeudi 12 mars 2020	<b>Quel avenir pour la maternelle ?</b> (inscription avant le 12 février)
Lundi 30 mars 2020	<b>Entrants dans le métier</b> (inscription avant le 28 février)
Jeudi 02 avril 2020	<b>Retraites, futurs retraités</b> (inscription avant le 2 mars)
mai 2020	<b>Pédagogies alternatives</b>
mai 2020	<b>ASH</b>

## Retraites : vers une réforme systémique dangereuse pour les fonctionnaires

59,5 ans, c'est l'âge moyen de départ à la retraite des enseignant-es des écoles en 2017.

Cet âge est en constante augmentation en raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote.

Tout en renonçant à une nouvelle réforme paramétrique qui aurait notamment introduit des pénalités supplémentaires pour un départ en retraite avant 64 ans, le gouvernement s'engage dans une réforme dite « systémique » (passer d'un système par répartition à un système par points) qui prendrait effet à partir de 2025, concernant les personnels nés en 1963 ou après (nés en 1968 pour les catégories actives).



### Système à points ça change quoi ?

Dans le système actuel, le montant des pensions dépend des rémunérations perçues les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et du nombre de trimestres validés. S'il a été dégradé par les réformes passées, ce système est viable et présente un certain nombre de garanties, notamment par la mise en œuvre d'une solidarité intergénérationnelle permettant de compenser des situations d'interruption ou de réduction de carrière, situations liées à la famille, à la maladie, au chômage et même au veuvage (pensions de réversion).

Dans le nouveau système qui serait basé sur les cotisations transformées en points, c'est l'ensemble des rémunérations perçues pendant la carrière qui serait pris en compte dans le calcul du montant de la pension. **Cela tirerait obligatoirement vers le bas le montant des pensions.**

Les primes et les indemnités seraient prises en compte dans le calcul de la pension mais cela pénaliserait les enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré qui ne perçoivent que très peu d'indemnités (8% de la rémunération totale en moyenne, quand la moyenne perçue par les fonctionnaires est de 23%).

Dans un système à points, il est impossible de connaître à l'avance le montant de la future pension car le taux de conversion du point ne sera connu qu'au moment du départ à la retraite.

A cela s'ajouterait le risque d'un ajustement de la valeur du point aux ressources affectées (la part du PIB utilisée pour les retraites) qui entraînerait la paupérisation des nouveaux retraités.

Dans un système à points, on ne sait pas comment les mesures de solidarité se traduiraient, ni comment elles seraient financées (cotisations ou impôts ?).

Les femmes seraient les premières à pâtir de cette réforme, et d'une baisse certaine de leur pension, du fait de carrières plus courtes, plus heurtées et de postes moins bien rémunérés.

Le SNUipp et la FSU s'opposent à ces réformes injustes qui vont créer plus d'inégalités, moins de transparence et auront pour conséquence de réduire l'ensemble des pensions.

Des solutions de financement existent qui permettraient de revaloriser de façon significative les pensions : fin de l'exonération de charges sur les entreprises et du CICE, rétablissement de l'ISF.

Jérôme Guy

## Réunions d'Informations Syndicales du SNUipp-FSU 66

### 2 possibilités pour les RIS :

- 2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves
- Ou ➤ 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

**Comme chaque année, le SNUipp-FSU 66 proposera 3 séries de RIS. Cette année, 1 RIS sur le temps de classe sera organisée à Perpignan lors de chaque série.**

- **Mardi 1er octobre 2019** à 17h00, Thuir
- **Mercredi 02 octobre 2019** à 9h00, St Paul de Fenouillet
- **Vendredi 04 octobre 2019** à 14h00, à Perpignan (siège du SNUipp-FSU 66)
- **Mardi 08 octobre 2019** à 17h00, Perpignan
- **Jeudi 10 octobre 2019** à 17h00, Argelès
- **Mercredi 06 novembre 2019** à 9h00, Canet Curie (**spéciale direction**), Font Romeu et Arles sur Tech.

VENEZ VOUS INFORMER, COMPRENDRE,  
ÉCHANGER, DÉBATTRE...

ENSEMBLE,  
faisons vivre  
nos droits

ouvertes  
à tous



## RETRAITE : ouverture des droits en 2020

Tout fonctionnaire a droit à une pension de retraite s'il remplit la condition d'âge. Attention, dans certains cas de départs anticipés la durée de services exigée est plus longue (voir la note d'information ci-dessous).

Les demandes d'admission à la retraite doivent être formulées au plus tard 9 mois avant la date de départ prévue.

Toutes les circulaires, démarches... sur ACCOLAD, ma carrière, retraite et pension de réversion.

**Pour les PO : notre interlocuteur est [florence.trintinella@ac-montpellier.fr](mailto:florence.trintinella@ac-montpellier.fr) / 04.67.91.53.68**

NE BATTONS PAS EN RETRAITE!



### Les droits à la retraite sont ouverts en 2020 :

- à 57 ans pour les « actifs » nés en 1963
- À 62 pour les « sédentaires » nés en 1958

Les enseignants du 1er degré doivent terminer l'année scolaire pour partir à la retraite. Ceux qui atteindront la condition d'âge au cours de l'année sont maintenus en activité jusqu'au 31 août 2020. Ceux qui atteindront l'âge possible de départ après le 1er septembre 2020 peuvent partir en retraite par anticipation au 1er septembre 2020, mais ne percevront pas leur pension avant l'âge légal de départ.

### QUI EST ACTIF ?

Les instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE, avec au moins 15 ans de service instituteur avant le 1er juillet.

Cette durée minimum de 15 ans de services classés en catégorie active a été portée progressivement à 17 ans pour les enseignants-tes qui n'avaient pas les 15 ans de services d'instituteur avant le 1er juillet 2011.

### Actifs nés en 1963 (ouverture des droits en 2020) :

- Age légal de départ possible : 57 ans
- Age limite des actifs : 62 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Âge d'annulation de la décote des actifs : 61 ans et 3 mois
- Taux de décote : 1,25 % par trimestre manquant

### QUI EST SEDENTAIRE ?

Les enseignants recrutés PE et les ex-instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE n'ayant pas la durée minimale des services actifs.

### Sédentaires nés en 1958 :

- Age légal et possible de départ à la retraite : 62 ans

- Age limite des sédentaires : 67 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Age d'annulation de la décote des actifs : 66 ans et 3 mois
- ⇒ Taux de décote : 1,25 % par trimestre manquant

### IMPRIMÉS ET NOTE RELATIVE AU DÉPART À LA RETRAITE :

La note précisant les modalités d'admission à la retraite ainsi que les imprimés de demande d'admission à la retraite, pour la rentrée scolaire 2019/2020 sont en ligne sur Accolad, ma carrière, retraite.

**ATTENTION** : dossier à déposer avant le 30/10/2019 de préférence, pour éviter une rupture de traitement entre le dernier salaire et la première pension.

**Le SNUipp-FSU revendique que les enseignants des écoles puissent, comme l'ensemble des autres fonctionnaires, partir en cours d'année dès qu'ils remplissent les conditions d'âge, s'ils le souhaitent.**

**FAIRE CALCULER SA RETRAITE** : Service offert aux syndiqués, remplir le formulaire **EN LIGNE** : sur le site du SNUipp-FSU.

### ATTENTION Limite d'âge :

La limite d'âge est de :

- 60 ans pour les agents nés avant le 1er juillet 1952 (instituteur ou professeur des écoles justifiant du nombre d'années requis en services actifs pour un départ anticipé). Après cette date, la limite d'âge est augmentée en fonction de l'année de naissance pour être progressivement portée à 62 ans.
- 65 ans pour les professeurs des écoles nés avant le 1er juillet 1952. Cette limite d'âge est augmentée en fonction de l'année de naissance pour être progressivement portée à 67 ans.





## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 66

Après une année mouvementée, nous voici donc à la dernière CAPD.

Notre déclaration liminaire n'aura pas pour objet le mouvement ou les promotions. Cette année a été marquée, pour les représentants des personnels du SNUipp-FSU 66, par un accroissement des demandes d'accompagnement de nos collègues.

La gestion humaine des personnels, puisque c'est de cela qu'il s'agit, est au cœur de leurs préoccupations et des nôtres. Malheureusement, cette gestion humaine s'est trop souvent transformée en gestion déshumanisée : un vrai paradoxe à l'heure de l'École de la confiance et de la bienveillance affichée par notre administration.

Alors, permettez-nous, Monsieur le directeur académique, d'illustrer notre propos avec quelques exemples de terrain :

Que dire de la situation de cet enseignant, à qui l'on fait signer un courrier pré-écrit par l'administration dans lequel il demande à être relevé de son poste ?

Que dire de la situation de cet autre enseignant qui, suite à quelques remarques émanant de parents, est contacté par son IEN à 8h30 le lundi 6 mai, jour de la rentrée des vacances de Pâques. Il lui est demandé de quitter son poste pour devenir TMB, il doit donner un réponse le jour même avant 16h. Cet enseignant, qui ne comprend toujours pas les reproches qui lui sont faits, vous a demandé une audience Monsieur le Directeur académique, en date du 19 juin en soulignant le caractère urgent de sa requête. A ce jour, il n'a même pas reçu de réponse.

Que dire de la situation de ce collègue TMB expérimenté et reconnu, qui a subi à plusieurs reprises des menaces et insultes de la part de parents pour lesquelles il a déposé plainte et complété des fiches de signalement ? Il a contacté son IEN le 20 mars puis le 15 avril puis le 22 mai. Entre temps, il a reçu comme soutien un mail le 20 avril, soit un mois après son premier courrier, lui indiquant qu'il pouvait obtenir la protection juridique. Noté 20/20 depuis dix ans, l'administration soutient ce collègue à sa façon avec une appréciation « satisfaisant » qui est incohérente avec sa note et qui traduit un refus catégorique de passage à la classe exceptionnelle !

Que dire de la situation de cette collègue enseignante de CP en REP+ : devant son opposition à la saisie des évaluations nationales, son IEN lui indique qu'elle ne pourra pas continuer d'enseigner sur son poste de CP dédoublé à la rentrée suivante.

Que dire de cette collègue non volontaire sur le dispositif des ateliers mathématiques, à laquelle son IEN écrit : « je prends acte de votre refus. » Elle ne refuse rien, elle ne postule pas !

Que dire de la situation de nos collègues qui vous transmettent des recours gracieux sur différents sujets et qui n'ont même pas de réponse ou des refus systématiques ?

Que dire de la situation de nos collègues de l'école de Sorède qui doivent gérer au mieux sur le terrain, les inquiétudes et interrogations légitimes des familles, alors que là n'est pas leur mission. Nous vous demandons d'exprimer aujourd'hui un soutien clair à cette équipe enseignante qui est en train de pallier les carences de notre administration et de supporter seule le poids de cette situation. Nous vous demandons d'ailleurs de le leur écrire, car dans ce cas, les mots auront pour nos collègues un sens qu'aucune parole prononcée en aparté ne peut égaler. Nous savons bien que dans ce genre de situation, viendra peut-être le moment de s'interroger sur les responsabilités des uns et des autres : croyez bien que les représentants du SNUipp-FSU 66 seront là, aux côtés de l'équipe de cette école !

Nous espérons que cela sera également le cas de leur hiérarchie !

Enfin, que dire de cette improbable convocation de 10 Stagiaires hier à 17h38 pour participer au mouvement complémentaire ce matin à 10h ! Doit-on être connecté à sa boîte i-prof 24h/24h ?

Cette liste non exhaustive nous inquiète beaucoup. Elle est à mettre en parallèle avec une gestion ministérielle catastrophique qui n'a que faire du dialogue social et du traitement réservé à ses agents.

Soyez certains que le SNUipp-FSU et les représentants du SNUipp-FSU 66 seront attentifs à cette gestion des personnels dans les mois à venir et qu'ils veilleront encore davantage à ce que leurs droits soient respectés.

Les élu(e)s du SNUipp-FSU 66 en CAPD

## Pour nous contacter ...

### Par téléphone :

04.68.50.78.44 aux heures de classe et le mercredi matin.

### Par mail (conseillé) :

[snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et vacances.

## Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/SNUIPP66/>



<https://twitter.com/SNUIPP66>